



PROCES VERBAL DE COMITE DIRECTEUR FFCC 2022 – N°2

DATE DU CD	3 mai 2022 à 18h30
EMETTEUR	Mr Le Président / Nicolas TRIOL
REDACTEUR	Madame la Secrétaire FFCC / Marie José QUEREL
DESTINATAIRES	Mesdames et Messieurs les élus du Comité Directeur
Membres présents : 27	Nicolas TRIOL - Joël DIJON – Marie José QUEREL - Inès HUGON - Benjamin BLANC - Éric MAURAS - Alain FOUCARAN - Représentant la Fédération des Manadiers Patrick LAURENT - Cathy BLANCHARD - Jacques BOISSIER - Chantal BOURELLY - Laura CAVALLINI - Serge DELESTY - Hubert ESPELLY - Patrick GARCIA - Serge GARCIA - Monique GIMENEZ - Stéphane IOCHUM - Mathieu LAPIERE - Alain LYON Raoul MAILHAN - Président A.P.C.C Nicolas MANCHON - Myriam NESTI - Vincent RIBERA - Valérie THER - Jean Marie VENTURA Youssef ZEKRAOUI (<i>sans droit de vote</i>) Arrivée à 18h40 de Laura CAVALLINI qui prend part aux votes au sujet n° 2 Arrivée à 18h42 de Youssef ZEKRAOUI Arrivée à 18h55 de Cathy BLANCHARD qui prend part aux votes au sujet n°2 <u>Invités :</u> Cyril GARCIA - CTS FFCC Benjamin VILLARD – Président Commission Sportive/Ecoles FFCC Adile BENAFITOU – Gestionnaire « compétition et calendrier » (excusé)
Membres absents et représentés : 4	Laurent ESTEVE (procuration donnée) - Jean Marc SOULAS (procuration donnée) Romain FOUQUE (procuration donnée) - Christel BESSER (procuration donnée)
Membres absents non représentés : 3	Magalie RENAUD - Christophe PELLENC - Hedi CHEBAIKI
Quorum pour délibérer	Plus d'1/3 des membres présents. Quorum conforme pour délibérer

Le Président Nicolas TRIOL ouvre la séance à 18h36

DELIBERATIONS ET DECISIONS

	Quorum
Proposition à l'initiative de	Président de la FFCC Nicolas TRIOL
Proposition de Délibération	<p>Le Comité directeur est composé de 34 membres élus</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 27 membres présents ▪ 4 membres absents et représentés (procurations) ▪ 3 membres absents non représentés <p>Le Quorum pour délibérer est atteint (minimum 12), le Comité Directeur peut donc dérouler l'ordre du jour et délibérer.</p> <p><u>Article 13 des Statuts FFCC.</u></p> <p>Le Comité Directeur ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent.</p>

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés ; la voix du Président étant prépondérante en cas d'égalité de voix
Le Comité Directeur peut valablement délibérer sur les points soumis à l'ordre du jour

Sujet N°1	Approbation du P.V du Comité Directeur du 17 Février 2022
Proposition à l'initiative de	Président de la FFCC Nicolas TRIOL
Proposition de délibération	La Secrétaire Générale FFCC Marie José QUEREL propose de délibérer sur le PV du Comité Directeur du 17 Février 2022 (envoyé par mail dans la convocation)
Délibération	CONTRE : 0
	ABSTENTION : 0
	POUR : 28 – (Laura Cavallini et Cathy Blanchard ne votent pas)
Décision	Le P.V du Comité Directeur du 17 Février est : Approuvé à l'Unanimité
Actions à mettre en place	Publication site FFCC
Délais de mise en place	Immédiat
Qui contribue	Président FFCC Nicolas TRIOL/ Secrétaire Générale FFCC Marie José QUEREL/ Salariée FFCC Karine ROUX
Comment on communique	Publication site FFCC

Sujet N°2	Problématique sur la baisse exceptionnelle de l'effectif des stagiaires du Pôle Ligue et conséquences sur le déroulement de la saison 2022 des courses de Ligue. Présentation du contexte – Echanges et Propositions de solutions d'ajustements- Prise de décisions
Proposition à l'initiative de	Président de la FFCC Nicolas TRIOL
Proposition de délibération	<p>Le Président Nicolas TRIOL expose la problématique que nous rencontrons sur l'effectif des stagiaires 2022 et des arbitrages à mettre en place.</p> <p>Le calendrier 2022 des courses de ligues avec 216 courses validées, a été bâti sur la base d'un effectif de 38 stagiaires validé durant l'intersaison par la commission sportive de la FFCC. Juste avant le début de la saison, 4 stagiaires ont informé le CTS Cyril Garcia de leur décision d'arrêter la course camarguaise. Au bout de 3 semaines de courses de ligues, 7 stagiaires ont subi des blessures de diverses natures, les écartant des pistes pour des délais allant de 1 mois à 3 mois.</p> <p>À la suite du décès du raseteur stagiaire Enzo Robert, 5 stagiaires ont décidé d'arrêter ou de mettre en suspens la course camarguaise. L'effectif opérationnel à ce jour est de 22 stagiaires avec 10 droitiers et 12 gauchers. Sur les 216 courses programmées au calendrier, il en reste 180 sur 6 mois soit une moyenne de 30 par mois, ou 7,5 par semaine.</p> <p>Le maintien du calendrier des courses de ligues 2022 en l'état n'est pas réalisable. Des arbitrages vont être décidés avec un minimum de 50 courses de ligues concernées.</p> <p>Proposition de méthode de travail à valider par le Comité Directeur À partir de cette semaine, la Commission Sportive de la FFCC et le CTS, ensemble, feront un point tous les lundis sur l'effectif disponible et opérationnel, les renforts possibles et le calendrier prévisionnel des 3 semaines à venir. Tous les lundis soir, ils feront les propositions d'arbitrages au bureau de la FFCC, qui, tous les mardis soir analysera les remontées de la Commission Sportive associée au CTS, décidera et communiquera sur les arbitrages des courses de ligues du calendrier 2022.</p> <p>Proposition de décisions à valider par le Comité Directeur : Chaque course qui ne pourra pas être maintenue en catégorie Ligue, pourra être transformée par l'organisateur en Course de Taureaux Jeunes ou Neufs. Chaque organisateur dont la course de ligue sera annulée, qui acceptera de la transformer en Course de Taureaux Jeunes ou Neufs bénéficiera d'une aide financière de la FFCC de 1000 € pour accompagner cet engagement et cet esprit fédéral. La commission calendrier pourra, en relation avec les organisateurs impactés par les annulations et la commission sportive accompagnée du CTS, essayer de trouver des dates de reports acceptables.</p> <p>Le Comité Directeur valide dès aujourd'hui la possibilité de renforcer les courses de ligue par 2 raseteurs confirmés toute la saison dans la mesure où cette solution sera proposée</p>

aux organisateurs par la commission sportive associée au CTS afin d'éviter des annulations supplémentaires

Propositions de critères retenus, à valider par le Comité Directeur pour arbitrages :

Les arbitrages sur le calendrier des courses de ligues 2022 se feront sur une base minimum de 4 courses de ligues maintenues par semaine avec selon les éléments de décisions, la possibilité de faire évoluer ce nombre.

Les critères principaux d'arbitrages dans les annulations seront les suivants :

- Le nombre de raseurs stagiaires disponibles, leur état de santé physique et leur niveau sportif du moment.
- La disponibilité des tourneurs (2 par course)
- Le temps de repos entre chaque course
- Le nombre de nouveaux raseurs (2 premières années) de la catégorie Avenir disponibles pour participer aux courses de ligues.
- Les catégories de piste A et B et les pistes à 8 stagiaires seront d'abord retenues pour les annulations ou transformations en Course de Taureaux Jeunes ou Neufs.
- L'analyse du tableau prévisionnel des Courses 2022 par organisateur (envoyé par mail) en retenant en priorité pour les arbitrages :
 - Les organisateurs avec un nombre de courses de ligues élevé
 - Les organisateurs avec un ratio course de ligues sur courses totales au-dessus de la moyenne, la moyenne étant de 31%
 - Les organisateurs ne programmant pas de Course de Taureaux Jeunes ou Neufs

Concernant la disponibilité des tourneurs pour les courses de Ligues, un sondage pourrait être effectué dans le but de connaître la raison pour laquelle certains ne souhaitent pas tourner pour ces courses de Ligues

Un travail de fonds doit être fait sur le fonctionnement des écoles fédérales

Il est demandé au Comité Directeur de valider les critères principaux d'arbitrages dans les annulations de courses de Ligue

Délibération	CONTRE : 0
	ABSTENTION : 0
	POUR : 30
Décision	Les critères principaux d'arbitrage dans les annulations des courses de Ligue sont : Approuvés à l'Unanimité
Actions à mettre en place	RAS
Délais de mise en place	Semaine 18
Qui contribue	Le Président Nicolas TRIOL
Comment on communique	Site FFCC + FB + Courrier à tous les licenciés FFCC+ La presse

Sujet N°3	Proposition de mise en place de Commissions Départementales pour accompagner la mise en place des projets fédéraux. Proposition des premières équipes candidates – Propositions de description des missions et du fonctionnement – Approbations.
Proposition à l'initiative de	Président de la FFCC Nicolas TRIOL
Proposition de Délibération	<p>Le Président Nicolas TRIOL souligne l'importance d'ouvrir la FFCC à toutes les bonnes volontés et toutes les personnes désireuses de contribuer aux projets et actions du mandat. Il souligne que les ODCC étaient de bons supports fédéraux et que leur relance pourrait contribuer à renforcer l'organisation fédérale.</p> <p>Le Président Nicolas TRIOL souligne que lors du Comité Directeur du 09 Juin 2016 les O.D.C.C 30 - 34 et 13 ainsi que les Ligues Régionales ont été dissouts.</p> <p>Seul l'O.D.C.C 84 est restée active à ce jour.</p> <p>Le Président explique que malheureusement, toutes les démarches administratives et juridiques qui auraient dû être faites à la suite de la décision du Comité Directeur du 9 juin</p>

2016, n'ont pas été réalisées.

Après conseil auprès de l'avocat de la FFCC, il s'avère que face à toutes ces anomalies juridiques et administratives, la relance des ODCC dans un cadre totalement conforme semble une très lourde tâche tant sur le plan des procédures que des délais.

Toujours après conseil auprès de l'avocat fédéral, celui valide l'idée de remplacer les ODCC par la création de nouvelles Commissions internes à la FFCC, appelées Commissions Départementales de Promotion de la Course Camarguaise par décision du Comité Directeur et en conformité par rapport aux statuts et règlement intérieur de la FFCC.

Ces commissions seront mises en place pour accompagner les projets fédéraux et actions du mandat.

Le Comité Directeur valide à l'Unanimité la création des Commission Départementales de la Promotion de la Course Camarguaise

- De constituer des équipes candidates pour les Commissions Départementales 30 et 34.

Projet de candidatures de la Commission Départementale - 30

Présidente : Christine Rossi Ferrari

Vice-président : Ludovic Zerti et Colicchia Luca

Secrétaire : Aurore Louche

Secrétaire Adjointe : Anaïs Mauguin

Trésorier : Hanan Rochdi

Trésorier Adjoint : Alexis Chabrol

Membres : Philip Chabanon – Ludivine Carreton – Christophe Louche – Thomas Pagnon – Marine Dalbiez

Projet de candidatures de la Commission Départementale - 34

Président : Sylvain Mestre

Trésorier : Vincent Gros

Secrétaire : Jean Pierre Vitou

Membres : Jérémy Aliaga – Dorian Estève – Jonathan Vic – Baptiste Benabent – Tristan Castell – Benjamin Michel

Le Comité Directeur souligne que, chaque Président et Membre des Commissions Départementales de la promotion de la Course Camarguaise devra être licencié à jour de leur cotisation au sein de la FFCC,

Le Comité Directeur valide à l'Unanimité les candidatures des Commissions Départementales de la promotion de la Course Camarguaises 30 et 34

- De décrire les missions et le fonctionnement des Commissions Départementales

Les Commissions Départementales de Promotion de la Course Camarguaise peuvent être créées au sein de la FFCC sur décision du Comité Directeur. Elles peuvent être suspendues ou dissoutes à tout moment par la même procédure. En cas de décision d'arrêt d'une ou des commissions, une notification de décision argumentée sera adressée aux présidents de la commission ainsi qu'aux membres

Les missions de chaque Commission Départementale, consistent à accompagner sur leur territoire départemental, les projets et actions spécifiques du mandat fédéral en cours. Sur proposition du bureau fédéral, le Comité Directeur, nomme et peut révoquer en cas de non-respect des conditions d'exercice des missions, les présidents(es) et les membres de ces commissions. Chaque membre des Commissions Départementales de la promotion de la Course Camarguaise devra être licencié à jour de ses cotisations au sein de la FFCC, et ce, chaque année correspondant à la durée de sa présence au sein de la commission.

Les missions des Commissions Départementales de Promotion de la Course Camarguaise, consistent à accompagner sur les territoires départementaux, les projets et actions

	<p>spécifiques du mandat fédéral en cours. Les autres actions, hors du cadre des projets et actions du mandat en cours, doivent recevoir la validation du Comité Directeur. La FFCC se désengage de toutes conséquences juridiques ou autres en cas d'actions non validées par le Comité Directeur</p> <p>Une réunion est organisée chaque début d'année entre le Président de la FFCC, des membres du Bureau Fédéral et les Présidents(es) des Commissions Départementales de Promotion de la Course Camarguaise au cours de laquelle les commissions présenteront les bilans moraux, d'activités et financier de l'année écoulée et le bureau fédéral proposera les orientations et actions pour l'année à venir.</p> <p>Les actions des Commissions Départementales sur leur territoire seront organisées en priorité en direction ou en collaboration avec les écoles maternelles, primaires, collèges ; les municipalités, offices de tourisme, centres sociaux, clubs taurins, écoles de raseteurs.</p> <p>Pour réaliser leurs missions, les Commissions Départementales de Promotion de la Course Camarguaise peuvent solliciter des moyens matériels, humains ou financiers.</p> <p>Chaque demande d'aide doit faire l'objet d'une présentation détaillée de l'action envisagée qui sera soumise à l'accord du bureau pour les demandes d'aides valorisées à moins de 1500 € HT et à l'accord du Comité directeur pour les demandes d'aides valorisées à plus de 1500 € HT. En fin d'année, la commission remettra au bureau le rapport moral et financier de l'action.</p> <p>Toute demande de subvention auprès des collectivités doit se faire en concertation avec le bureau fédéral qui, en relation avec la Commission Finances et la responsable finances de la FFCC, décidera des modalités de mise en œuvre de la demande et de l'utilisation des fonds</p> <p><u>Mise à jour de l'Article 16 A et de l'Article 24 J du règlement intérieur puis Validation en Assemblée Générale</u></p> <p>Le Comité Directeur Valide à l'Unanimité les missions et le fonctionnement des Commissions Départementales de la Promotion de la Course Camarguaise</p>
Délibération	<p>CONTRE : 0</p> <p>ABSTENTION : 0</p> <p>POUR : 30</p>
Décision	Mise en place des Commissions Départementales de la Promotion de la Course Camarguaise
Actions à mettre en place	Préparation des projets de la FFCC
Délais de mise en place	Immédiat
Qui contribue	Le Président Nicolas TRIOL / Les présidents des Commissions Départementales
Comment on communique	Site FFCC + FB + courrier aux licenciés (30-34)

Sujet N°4	Point sur les projets FFCC en cours. Présentation
Proposition à l'initiative de	Président de la FFCC Nicolas TRIOL
Proposition de Délibération	<p>Le Président Nicolas TRIOL développe les projets fédéraux en cours.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Structure gonflable.</u> <p>La structure gonflable sera livrée le jeudi 05 mai. La signature de la convention avec « Amiratrans » notre sponsor, se fera prochainement.</p> <p>A la suite des bons résultats financiers de 2020 et 2021, le Bureau FFCC a validé l'achat d'un fourgon d'occasion avec hayon, pour un montant de 12 300€. Son amortissement se fera sur 5 ans.</p> <p>Cet achat est nécessaire pour assurer le transport de l'arène gonflable, de tous les accessoires utiles, mais également du matériel des animations et expositions fédérales.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Carte Jeunes</u> <p>En 7 semaines, c'est 1000 cartes « Jeunes » qui ont été délivrées par la FFCC avec 60 % de Fille. Ce premier palier d'adhésion est très encourageant 95 organisateurs qui ont adhéré.</p> <p>La fabrication et coût de la billetterie « carte jeune » sont pris en charge par la fédération</p>

	sur demande.
Pas de Délibération	CONTRE : /
	ABSTENTION : /
	POUR : /
Pas de Décision	Sujets pour information aux élus et n'appellent pas de délibération
Actions à mettre en place	RAS
Délai de mise en place	RAS
Qui contribue	Le Président Nicolas TRIOL/ la commission Communication FFCC
Comment on communique	Site FB

Sujet N°5	Demande de classement de deux taureaux Manade SAUMADE
Proposition à l'initiative de	Président de la FFCC Nicolas TRIOL
Proposition de Délibération	<p>- <u>Classement de taureaux – Manade SAUMADE</u></p> <p>La manade Saumade a demandé à la commission du Trophée Taurin de modifier la liste des taureaux classés en rajoutant 2 taureaux : Sisco et Bosco en remplacement de Trelus et Bauccis blessés mais déjà classés.</p> <p>La commission du Trophée Taurin a sollicité la FFCC pour cette demande hors règlement</p> <p>Pour Rappel : Règlement sportif FFCC Article 239 – Classement des taureaux La commission du trophée taurin peut réviser le classement des taureaux qu'une fois par an, au plus tard le 30 juin de la saison en cours afin d'y apporter les modifications qu'elle juge utile.</p> <p>Etant hors règlement, cette demande a été transmise à la Commission Compétition de la FFCC qui a émis un avis favorable pour le classement par anticipation de la date du 30 juin de ces 2 taureaux.</p> <p>Conformément à l'article « Clause de sauvegarde » des textes fédéraux donnant au Comité Directeur pouvoir de décision sur certaines situations exceptionnelles, Il est demandé au Comité Directeur de se positionner sur le classement anticipé des taureaux Sisco et Bosco de la manade SAUMADE.</p>
Délibération	CONTRE : 5
	ABSTENTION : 12
	POUR : 13
Décision	Validation pour le classement des 2 taureaux de la manade SAUMADE – saison 2022
Qui contribue	Le Président Nicolas TRIOL
Comment on communique	Mise à jour de la liste des taureaux classés

Le Président Nicolas TRIOL clôt la séance à 20h40

La Secrétaire Générale FFCC
Marie José QUEREL

